

CAPEB

PLAQUETTE DES SERVICES



ANNÉE 2025

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous voulons dire aux chefs d'entreprise qu'ils ne sont pas seuls pour affronter les épreuves du quotidien. La CAPEB les accompagne au plus près des réalités du terrain pour les aider à gérer et à développer leur entreprise. Elle prend le relais quand il le faut, et les défend sans relâche au niveau national, régional et départemental auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière.

" PLUS FORTS ENSEMBLE"

Patrick BOUNHOL, Président



L'équipe administrative



Marina TERRAL Directrice générale des services 05.65.42.39.39 direction@capeb12.fr



Chloé BES Conseillère formation 05.65.42.39.45 formation@capeb12.fr



Séverine BELOU Assistante administrative 05.65.42.38.05 contact@capeb12.fr

Les engagements de la CAPEB auprès des entreprises :

- · Répondre à toutes les questions juridiques, administratives et réglementaires ;
- Apporter des conseils personnalisés et adaptés à chaque situation ;
- Accompagner les entrepreneurs, de l'installation et tout au long du développement de leur entreprise;
- Faciliter la mise en contact entre clients et entreprises du bâtiment ;
- Permettre à ses adhérents de suivre des formations adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs salariés.

Nos Partenaires



























MES SERVICES AVEC LA CAPEB AVEYRON

Pôle Juridique & Social

- Conseil en droit social : aides à l'embauche, cotisations sociales, formalités préalables, conventions collectives, grilles des salaires, relation avec les salariés, rupture du contrat de travail etc...;
- Fiscalité : renseignement sur les taux de TVA, analyse des situations de travaux, guide et modèles d'attestations de TVA ;
- Support document : livret d'accueil du premier embauché, guide de l'artisan employeur, etc... ;
- Conseils juridiques: en partenariat avec Maitre Frédéric HASTRON, la CAPEB Aveyron vous permet de bénéficier de conseil en termes de médiation, d'impayés, de protocoles d'accord, de litiges avec les fournisseurs ou avec les clients, de relations avec les administrations, etc... En cas de litige, le service juridique étudie avec l'adhérent l'intérêt d'une tentative de médiation pour résoudre au mieux les conflits. Lorsque toute médiation s'avère impossible, le service juridique propose une consultation avec l'avocat pour envisager ensemble la procédure judiciaire et assurer à l'adhérent une réelle défense de ses intérêts (tarifs en sus). Par ce service, la CAPEB Aveyron souhaite démontrer à ses adhérents la force de ses convictions et apporter des solutions aux entreprises pour faire face aux difficultés professionnelles.

Pôle Technique et Économique

Conseil personnalisé

- Renseignements sur les normes techniques de tous les corps d'état (DTU, règles professionnelles...);
- Mise en accessibilité des bâtiments ;

Accompagnement de l'entreprise

- Conseil sur les systèmes d'aides possibles pour les clients (rénovation thermique, accessibilité...);
- Accompagnement pour l'élaboration de votre DUERP (Document Unique) en collaboration avec l'OPPBTP;
 Animation de réunions d'informations et professionnelles en fonction de l'actualité
 Outils à disposition des adhérents
- Bibliothèque technique: outil gratuit de consultation simplifiée de la bibliothèque technique CAPEB REGION, constituée d'ouvrages du B.T.P. Vous pouvez y retrouver toutes les informations concernant un ouvrage: description, informations tarifaires associées à l'ouvrage (main d'œuvre, fournitures, total...).
 - Le + : Système de localisation des chantiers inclus dans l'outil B-TECH : aide au calcul des Indemnités des Petits et Grands Déplacements ;
- E-boutique : accès en ligne pour commander vos ouvrages (modèles de contrat, attestations, contrats d'entretien...) ;
- GME 3 CLICS: une appli pour travailler ensemble;
- Promotion de l'entreprise sur : https://artisans-du-batiment-by-capeb.com/

Pôle Formation

Conseil et accompagnement en formation. Nos principales missions :

- Identifier vos besoins de formation en fonction des évolutions de la réglementation et de votre stratégie de développement;
- Vous informer sur les différents dispositifs et modalités de formation continue ;
- Vous accompagner dans la recherche d'offres de formation ; vous assister dans les formalités administratives et demandes de financement ;
- Organiser les sessions de formation en intra à destination des chefs d'entreprise et de leurs salariés.

Pôle Qualification

- Conseil en qualification : quelle qualification pour l'entreprise ?
- Accompagnement pour le montage des dossiers de qualifications et appellations professionnelles : RGE Qualibat, RGE QUALIPAC, RGE QUALIBOIS, RGE QUALISOL, RGE QUALIPV, RGE VENTILATION ;
- Appellation PGI: la CAPEB Aveyron délivre les appellations PGI pour les installateurs Gaz vous permettant de bénéficier d'un gage de qualité, d'un gain de temps (1 audit tous les 25 certificats de conformité) et d'un gain d'argent (coût moindre du certificat de conformité);
- Obtention du label HANDIBAT (la marque française qui identifie les entreprises du bâti en accessibilité);
- Obtention du Certificat d'Identité Professionnel : carte d'identité de l'entreprise. Il permet à l'entreprise de se présenter auprès de nouveaux clients et de répondre directement à des appels d'offres en marchés publics.

MES SERVICES AVEC LA CAPEB AVEYRON

Pôle Avantages

Faites de réelles économies : profitez de l'ensemble de tarifs grands comptes, en plus de tous les services inclus dans votre cotisation. Grâce à nos nombreux partenaires économiques, vous bénéficiez de réductions tarifaires importantes.

- GROUPAMA: une réduction de 10% sur vos contrats d'assurances privés et professionnels;
- MAAF PRO : une réduction de 10% pour toute nouvelle souscription d'un contrat multirisques professionnels et décennales ;
- MEDIABAT: 15% sur l'achat de ce logiciel bâtiment;
- OCCICOM: 10% de remise sur les forfaits illimité fixe et mobile (hors mobilité);
- CAPEB AVANTAGES : réductions sur vos factures fournisseurs de 30% en moyenne grâce au groupement d'achats, avec des tarifs négociés pour vous auprès de nombreux fournisseurs.



Les 12 COMMANDEMENTS DE LA CAPEB 12

- 1. J'adhère à la CAPEB 12 pour être toujours informé et bénéficier de conseils et d'outils utiles pour le fonctionnement de mon entreprise.
- 2. J'exerce un métier technique et je dispose pour cela des qualifications et compétences nécessaires.
- 3. Je suis couvert par les assurances responsabilités civiles professionnelles et décennales obligatoires dans mon activité.
- 4. Je suis un professionnel averti et j'exécute mes travaux conformément aux DTU.
- 5. J'ai un devoir de conseil et je m'interdis de faire des travaux qui ne sont pas conformes aux règles de l'art.
- 6. Je fais systématiquement signer tous mes devis en double exemplaires. En cas de modification du devis initial ou de travaux supplémentaires, je fais systématiquement signer un avenant.

- 7. Je n'oublie jamais de faire signer à mon client une attestation de TVA à taux réduit avant le démarrage des travaux (en cas d'éligibilité).
- 8. Je demande des acomptes. Je fais des situations intermédiaires (si besoin) et je facture sitôt mon chantier réceptionné. En cas d'impayé, j'agis immédiatement.
- 9. Une fois mon chantier terminé, je procède à une réception des travaux avec mon client. Je signe un PV de réception qui matérialise le départ de mes garanties.
- 10. Je bénéficie de l'accompagnement juridique de l'Avocat conseil de la CAPEB de l'Aveyron.
- 11. En cas de litige, je bénéficie des prestations de l'avocat conseil de la CAPEB afin de solutionner tous mes différends (tarifs adhérent).
- 12. Je lis régulièrement le Bâtiment Artisanal.



52, avenue du Maréchal Joffre 12000 RODEZ
Tél.: 05 65 42 38 05
Courriel: contact@capeb12.fr
www.capeb-aveyron.fr